



RETZ EN VALOIS

LE JOURNAL
DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

n° 17
Mai 2022

Vie pratique

Retz, une forêt d'exception !

Territoire d'entreprises

Retzenvalois-shopping.fr fête ses 1 an !

Sortir

Festival Branche & Ciné 2022

Sommaire

Brèvesp.3 et 4

Vie pratiquep.5 à 11

- Retz, une forêt d'exception !
- Rencontres intergénérationnelles : une formidable expérience !
- Chantiers d'insertion intercommunaux : deux nouveaux encadrants
- Habitat : tout savoir sur la demande de logement social
- Urbanisme : un outil d'accompagnement
- Assainissement, bénéficiez de subventions !
- Déchets : on continue de vous informer
- France services, toujours plus proche de vous

Territoire d'entreprisesp.12 à 13

- Retzenvalois-shopping.fr fête ses 1 an !
- Rencontre inter-entreprises à La Ferté-Milon
- Tartiers : une nouvelle coopérative

Sortir & découvrirp.14 à 17

- A, B, C... Aidez-nous à écrire la suite !
- Jazz'N Ambleny, le festival est de retour
- Rendez-vous à la Fête du Château
- Branche & Ciné 2022, les créatures extraordinaires envahissent la forêt
- Du Bellay, grand défenseur de la langue française
- Découvrez les trésors de nos communes : Fleury et Taillefontaine

Agendap.18 et 19

- Agenda des communes

Le journal Retz-en-Valois est une publication de la Communauté de Communes

Directeur de la publication : Alexandre de Montesquiou

Rédaction en chef : service communication

Conception et réalisation : DonCameleon.fr

Impression : Alliance partenaire graphique

Illustration de Couverture : La forêt de Retz labellisée "Forêt d'exception*" en mars 2022

© ONF / Félix Vigné

Photographies : © Droits réservés: Communauté de Communes sauf autres mentions et reprises d'affiches ; © Adobe Stock

N° ISSN : 2553-9426 (imprimé)

N° ISSN : 2777-8509 (en ligne)



Alexandre de Montesquiou
Maire de Montgobert
Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Les 19 et 20 mars dernier, le **Château de Villers-Cotterêts - future Cité internationale de la langue française** - a rouvert ses portes pour nous faire découvrir les prémices de sa splendide restauration. Une première étape vers l'ouverture officielle de la Cité prévue à l'automne prochain.

Autre temps fort en faveur de notre territoire, la **labellisation de notre forêt de Retz - la perle verte du Valois - en forêt d'exception®**. L'annonce a été faite par Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, lors de sa venue au Château le 16 mars dernier. Cette candidature portée par l'Office national des forêts (ONF), le Centre des monuments nationaux (CMN) et la Communauté de Communes, symbolisant le lien indéfectible

entre la forêt et le château, a permis à Retz de devenir la 15^e forêt labellisée. Cette démarche, menée tambour battant en à peine un an, alors qu'il faut en moyenne compter 2 à 3 ans pour constituer le dossier de candidature, souligne la qualité du travail collaboratif réalisé. C'est également la première fois que ce label est obtenu par un groupement de trois structures différentes (ONF, CMN et CCRV).

Je tiens à remercier et féliciter les différentes associations d'usagers et d'historiens, les élus et techniciens des collectivités locales, les services de l'État (Préfecture, DRAAF, DDT), les représentants de la filière bois et du monde de la chasse pour leur implication dans ce projet. Les ateliers de réflexion commune ont ainsi permis de sélectionner les 21 actions prioritaires à mettre en œuvre au cours des 5 prochaines années.

En mai 2022, nous fêterons les un an de la plateforme territoriale d'e-commerce **retzenvalois-shopping.fr**, lancée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne afin de promouvoir nos commerçants et artisans. Pour l'occasion, nous vous invitons à rejoindre la page Facebook de la Communauté de Communes pour tenter de remporter des bons cadeaux.

Nous profitons de cette édition pour vous présenter les **nouveaux encadrants des deux chantiers d'insertion intercommunaux** : au service de la restauration du petit patrimoine et de l'aménagement des sentiers de randonnée. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes les plus éloignées du monde du travail (en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières) de bénéficier d'un accompagnement renforcé pour faciliter leur retour vers l'emploi.

En avant aussi dans ce journal, les événements à venir de nos différents partenaires comme la **Fête du Château** dans le Parc de Villers-Cotterêts, le samedi 21 mai prochain, **Jazz'N Ambleny** les 24 et 25 juin et enfin **Branche & Ciné** dont l'inauguration se déroulera le vendredi 1^{er} juillet avec la projection du film *Les frères Grimm*. Nous vous espérons nombreux !

Vous retrouverez également à la lecture de ces pages les autres actions menées par la CCRV en matière d'habitat, d'urbanisme ou encore de gestion des déchets. Et vous y découvrirez deux villages de notre territoire, Taillefontaine et Fleury, ainsi que l'agenda des communes.

Bonne lecture !

Travaux d'assainissement à La Ferté-Milon

Dans le cadre du renouvellement des branchements d'assainissement, la Communauté de Communes Retz-en-Valois va procéder au changement de deux conduites de 60 mètres chacune. Montant des travaux 200 000 € HT.

En parallèle, l'USESA (Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne) va également réaliser en coordination des travaux sur les canalisations d'eau potable.

La rue du marché au blé à La Ferté-Milon sera donc barrée du 4 juillet au 31 août et une déviation sera mise en place.



Rappel des règles d'urbanisme



Tout projet de construction neuve, d'extension ou de modification de l'aspect extérieur d'une construction est soumis à demande d'autorisation, sauf exception. Des guides pour vous aider dans vos démarches sont à votre disposition sur le site internet de la CCRV, rubrique vie pratique, droit des sols.

Nous vous rappelons les règles suivantes :

- les projets de construction nouvelle de plus de 20 m² sont soumis au dépôt d'un permis de construire,
- les extensions de constructions existantes situées dans les zones urbaines des communes, dont l'emprise au sol ou la surface de plancher est supérieure à 20 m² et inférieure ou égale à 40 m², sont soumises à déclaration préalable.

Pour rappel, vos dossiers de demandes d'autorisations peuvent être déposés directement en ligne sur :

cc-retz-en-valois.urba.netagis.fr/NetADS/sve/CCVFR02/

Aide à la rénovation énergétique

Approuvé par le Conseil Communautaire de la CCRV le 10 décembre 2021, le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027 met l'accent sur la rénovation énergétique du parc de logements existants et prévoit une aide à la rénovation énergétique des logements privés.

Ouverte à tous, cette aide intercommunale vient compléter celle octroyée dans le cadre du dispositif MaPrimRénov' et peut aller jusqu'à 1 500 €.

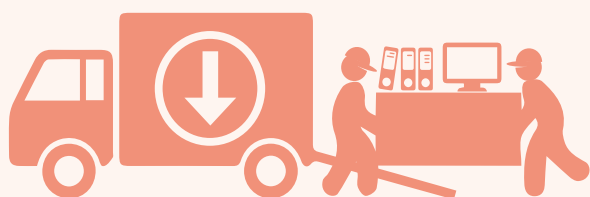
Pour tout renseignement

www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/logement/renover_son_logement/
ou Pôle ADT : 03 23 96 99 93



© Vector juice / Freepik

Découvrez les nouvelles entreprises du territoire !



De nouvelles entreprises s'installent sur Retz-en-Valois. Bienvenue !

- **GMTL Métaux** : ferrailleur, achat de fer et de métaux, rue de Bellieue à Villers-Cotterêts - 06 70 86 98 21
- **La Racine** : Jennifer GILLES, naturopathe à Faverolles 06 71 64 25 92 - jennifer@laracine.fr



Questionnaire Petites Villes de Demain

Les communes de **La Ferté-Milon** et de **Villers-Cotterêts** ont été choisies pour bénéficier du programme national « Petites Villes de Demain ». Le programme a pour objectif d'améliorer le cadre de vie et de rendre plus attractives et dynamiques les villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur le territoire.

Si vous vivez dans l'une des deux communes, si vous y travaillez ou si vous y faites vos courses, venez participer à notre enquête en répondant au questionnaire disponible sur le site de la CCRV ou grâce au QR code ci-contre, à flasher avec votre téléphone.

Nouvelles assistantes maternelles

La Communauté de Communes Retz-en-Valois souhaite la bienvenue à :

- **Karima AMOUH** à Villers-Cotterêts
- **Zakia STIOUET-EL MTALSSI** à Villers-Cotterêts
- **Justine BRIATTE** à Montigny-Lengrain
- **Julie YALA** à Villers-Cotterêts
- **Laura DARIAULT** à Villers-Cotterêts

Pour tout renseignement, veuillez contacter le Relais Assistants Maternels qui se situe rue Alfred Juneaux à Villers-Cotterêts

☎ 03 23 96 61 30 ou par mail ram@retzenvalois.fr



©rawpixel.com / Freepik

PLUI : 2 nouvelles réunions publiques

Dans le cadre de l'aménagement de son territoire, la Communauté de Communes a lancé la révision du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) fin 2020.

Deux nouvelles réunions publiques se dérouleront :

- Le mardi 17 mai à 19h à la salle polyvalente de Vic-sur-Aisne (19 rue Lucien Damy)
- Le mercredi 18 mai à 19h à la salle Demoustier à Villers-Cotterêts (Place de l'école)

N'hésitez pas à y assister ou à partager vos remarques sur le registre dématérialisé accessible au lien suivant :

www.democratie-active.fr/concertation-plui-rlpi-retzenvalois/

Des nouveautés à l'office de tourisme

Cette année, l'office de tourisme Retz-en-Valois vous propose une nouvelle carte touristique ! Ludique et pratique, elle accompagnera les touristes souhaitant préparer leur séjour en mettant en avant les sites à découvrir, mais aussi des bons plans, des idées de sorties. La carte est disponible à l'office de tourisme en version papier ou sur le site internet : www.tourisme-villers-cotterets.fr



AUTRE NOUVEAUTÉ : depuis le 4 avril, un compte Instagram [Tourisme_Soissonnais_Valois](https://www.instagram.com/Tourisme_Soissonnais_Valois) fait la promotion du patrimoine et des activités locales. Un projet réalisé en étroite collaboration avec les offices Soissonnais Valois.
Abonnez-vous !



Retz : une forêt d'exception !



La forêt de Retz, sixième massif forestier domanial de France, vient d'obtenir le prestigieux label « Forêt d'exception® ». Fruit de la collaboration entre la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), l'Office national des forêts (ONF) et le Centre des monuments nationaux (CMN) cette labellisation fait suite à une démarche initiée fin 2020 par les trois partenaires. Une belle reconnaissance pour cette forêt qui, depuis des siècles, apporte énormément au territoire et à ses habitants. On vous en dit plus sur ce label et ses enjeux.

Le label Forêt d'exception®

Depuis bientôt 15 ans, l'ONF s'est engagé à mener une politique de développement durable dans les forêts domaniales, en créant notamment un réseau de sites forestiers représentatifs de l'excellence de la gestion forestière « à la française ». C'est ainsi qu'est né le label Forêt d'exception®.

À l'issue d'un processus très exigeant d'évaluation mené par un Comité National d'Orientat

- la qualité du site forestier,
- l'exemplarité de sa gestion,
- la richesse des partenariats engagés,
- la pertinence du contrat de projet et des actions associées.

Pourquoi cette candidature au label ?

Conscients des atouts et attraits de notre forêt, la CCRV, le CMN et l'ONF - Agence de Picardie, ont présenté la candidature de la forêt de Retz au label Forêt d'exception® pour trois raisons principales :

- La formidable opportunité offerte par la création de la Cité internationale de la langue française au Château de Villers-Cotterêts et les projets de développement culturel et touristique associés,
- L'incroyable potentiel et les richesses de cette forêt, et son lien physique et historique avec le château,
- La dynamique des partenaires, les relations de confiance et les habitudes de travail, les actions en cours et en projet.

La démarche, construite collectivement et en moins d'un an autour de la forêt et de son château, est exceptionnelle à tous égards.

Les enjeux de cette labellisation

Un Comité de pilotage a été constitué. Co-présidé par la CCRV, l'ONF et le CMN, il est composé de 40 structures partenaires (élus, associations, services de l'État, acteurs économiques et de la filière bois, chasseurs, etc.) et a défini trois orientations stratégiques :

- 1 **Affirmer la notoriété de la forêt de Retz**, promouvoir et valoriser son identité et celle du territoire en s'appuyant sur son patrimoine culturel et historique.
- 2 **Accompagner la forêt de Retz face au défi climatique**, préserver et valoriser ce patrimoine naturel dans le cadre de la transition écologique en contribuant au développement de la filière bois locale.
- 3 Co-construire **un projet de développement touristique et économique durable et original**, tourné vers l'avenir et au service d'un territoire à haute qualité environnementale.

Dans le contrat de projet, 21 actions sont définies, dont plusieurs sont identitaires de la forêt de Retz et du territoire, comme par exemple :

- la sauvegarde et la valorisation de la Laie des pots,
- la préservation et la valorisation des lisières forestières et des paysages forestiers emblématiques,
- le défi de l'adaptation des hêtraies au changement climatique,
- l'aménagement d'une véloroute pour relier Compiègne à La Ferté-Milon en passant par la forêt de Retz, Pierrefonds et la forêt de Compiègne, soit 30 000 ha de forêts et 4 châteaux,
- la valorisation de la Route Européenne d'Artagnan.

Retz est la 15^e forêt à recevoir le label Forêt d'exception®.



© ONF - Félix Vigné

« En se voyant décerner le label forêt d'exception, la forêt de Retz devient une ambassadrice de notre territoire et, plus que jamais, une actrice à part entière de son développement économique et touristique. »

Alexandre de Montesquiou
Président de la Communauté de Communes Retz-en-Valois

Rencontres intergénérationnelles : une formidable expérience !

Depuis février dernier, personnes âgées et petits enfants peuvent partager la formidable expérience des rencontres intergénérationnelles. Initiées par le Relais Assistants Maternels (RAM) intercommunal et la Résidence de l'Ourcq à La Ferté-Milon, elles ont désormais lieu toutes les semaines, pour le plus grand bonheur des participants !

Un projet riche et fédérateur

Depuis longtemps, les équipes du RAM intercommunal et de la Résidence de l'Ourcq étaient convaincues de la richesse insoupçonnée du rapprochement des générations. Tous les lundis matin à la résidence de l'Ourcq, elles donnent donc rendez-vous aux assistants maternels agréés du territoire, en compagnie des enfants qui leurs sont confiés, pour profiter d'une activité avec leurs aînés.

L'objectif est de partager des moments agréables et riches, en toute simplicité. Chacun apporte à l'autre un lien affectif, une ouverture d'esprit, ou simplement un moment de distraction.

Qu'apportent ces rencontres aux jeunes enfants et aux personnes âgées ?

Les jeunes enfants vont :

- prendre conscience des différences et s'y adapter
- intégrer la notion du temps qui passe
- observer le respect entre les âges
- découvrir des savoir-faire et savoir-être
- être en contact avec la génération de leurs grands-parents dont ils sont souvent éloignés géographiquement

Les personnes âgées, quant à elles, vont :

- être stimulées sur le plan cognitif
- créer un nouveau lien social
- se préparer pour cette rencontre, l'attendre
- se sentir valorisées en partageant cette expérience avec leur entourage

Vous êtes assistant(e) maternel(le) et vous êtes intéressé(e) pour participer à l'une de ces matinées ?

Contactez l'équipe du RAM : **03 23 96 61 30**
ou par mail : ram@retzenvalois.fr



« Les matinées à la maison de retraite représentent une expérience très enrichissante pour tous ! En tant qu'assistante maternelle, je suis très heureuse de créer le pont entre ces générations. Les résidents ont les yeux pleins de joie à chaque retrouvaille avec les enfants, et les plus petits adorent ces moments de jeux avec leurs aînés ! »

Faïza, assistante maternelle à Villers-Cotterêts

« Les rencontres intergénérationnelles sont assez amusantes car les tout-petits et les personnes âgées sont d'abord très timides, étonnamment. Cela dit, la spontanéité des enfants permet de créer du lien rapidement, et une fois que ce lien est créé, les rencontres qui suivent sont toujours riches et apportent beaucoup à chacun. La preuve ? Tout le monde en redemande, les tout-petits et les aînés. »

Nathalie, assistante maternelle à La Ferté-Milon



« J'ai trouvé cette matinée très enrichissante, un beau moment de partage entre les petits et les résidents. On voyait le plaisir pour les anciens de voir de la jeunesse. »

Marion, assistante maternelle à Laversine

« Les interactions sont nombreuses. Surtout la communication, qu'elle soit verbale ou non. Il est formidable de remarquer comme les enfants vont instinctivement vers les résidents pour échanger. Les activités proposées comme le modelage, la peinture, les jeux, les histoires, le chant et surtout la Tovertafel¹ favorisent la transmission de savoirs, d'expériences ou de témoignages.

Les stimulations cognitives sont les mêmes chez les personnes âgées et chez les tout-petits. Ces échanges touchent de près la mémoire affective des résidents et leur apportent une stimulation nécessaire à leur épanouissement en institution. »

L'équipe de professionnelles de la résidence

¹ dispositif médical qui projette des objets lumineux sur une table ou un sol et qui encourage le patient à interagir directement.

Chantiers d'insertion intercommunaux : deux nouveaux encadrants

La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) porte deux chantiers d'insertion, « Restauration du petit patrimoine » et « Aménagement des sentiers de randonnée ». L'objectif final de ces chantiers, qui interviennent régulièrement sur l'ensemble du territoire, est le retour à l'emploi classique des salariés qui y sont accueillis.

Deux nouveaux agents viennent d'être embauchés pour les encadrer : on vous présente Laurent et Nicolas ainsi que les dernières réalisations de leurs équipes.

Le métier d'encadrant technique d'insertion

L'encadrant technique d'insertion accompagne des personnes en difficultés sociales et professionnelles. Il les forme et les encadre dans la pratique d'une activité. Présent sur le terrain, il prépare et organise le travail, enseigne les gestes techniques et évalue également le personnel de son équipe. Il forme ainsi aux savoir-faire et aux techniques de son domaine mais aussi aux règles sociales au travail. À la CCRV, les encadrants peuvent travailler avec des équipes comptant jusqu'à 10 personnes.



Laurent Croquet,
37 ans, originaire des Ardennes.
Encadrant technique d'insertion
(Aménagement des sentiers de randonnée)
depuis le 1^{er} décembre 2021 à la CCRV

Laurent a passé un BAC pro « Gestion et conduite de chantiers » avant d'occuper un poste de paysagiste pendant 10 ans. Son diplôme de Moniteur d'atelier en poche, il a ensuite encadré des personnes en situation de handicap pendant 3 ans, sur des chantiers d'espaces verts.

Il a trouvé dans ce poste plusieurs opportunités : continuer à travailler dans l'encadrement et le social, être proche de la nature et avoir une activité en extérieur... tout en se rapprochant de son domicile !



Nicolas Blandin,
36 ans, originaire de Villers-Cotterêts
Encadrant technique d'insertion
(Restauration du petit patrimoine)
depuis le 1^{er} janvier 2022 à la CCRV

Artisan paysagiste pendant 7 ans, Nicolas est titulaire d'un CAP Création et entretien des parcs et jardins. Après avoir travaillé à son compte puis pendant 2 ans au sein du chantier Aménagement des sentiers de randonnée, il a souhaité à son tour transmettre son savoir-faire.

Très à l'écoute des autres, Nicolas apprécie de travailler sur un territoire qu'il connaît bien pour y avoir grandi, et auprès de personnes qu'il peut accompagner d'un point de vue social comme professionnel.



**Vous vous sentez éloigné de l'emploi ?
Vous souhaiteriez être accompagné
en intégrant le chantier ?**

N'hésitez pas et contactez la CCRV : **03 23 96 13 01**
ou par mail : **s.tellier@retzenvalois.fr**

◀ Derniers travaux des chantiers d'insertion

Participants : Aline, Bruno, Cédric, Christophe, Gerthy, Jean-Paul, Julien, Lasha, Monique et Patricia

Travaux de rénovation

- ① Salle des fêtes (Nouvron-Vingré / janv. 2022 : 1 semaine)
- ② Salle des associations (Coyolles / déc. 2021 : 4 semaines)

Travaux espaces verts

- ③ En période hivernale : taille des branches et tronçonnage des arbres sur les chemins de randonnée (Berny-Rivière)
- ④ En période estivale : débroussaillage des chemins de randonnée (anciennes voies ferrées)

Habitat : tout savoir sur la demande de logement social

Sur notre territoire, 3 ménages sur 4 sont éligibles à un logement social. Savez-vous si vous pouvez en bénéficier ou encore à qui vous adresser pour en faire la demande ? On vous explique tout.

Deux conditions pour bénéficier d'un logement social

- 1 Être de nationalité française ou étrangère avec un titre de séjour en cours de validité.
- 2 Respecter les plafonds de ressources définis chaque année par l'État. Pour les consulter, rendez-vous sur : www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/logement/logement-social/

Comment faire une demande de logement social ?

Munissez-vous des pièces suivantes :

- pièces d'identité des différentes personnes de votre foyer
- justificatifs de revenus des différentes personnes de votre foyer

Puis, rendez-vous :

- sur internet : www.demande-logement-social.gouv.fr

ou

- auprès des guichets d'enregistrement à votre disposition :

CCAS de Villers-Cotterêts

2 Place de l'École
02600 VILLERS-COTTERÊTS

CCAS de La Ferté-Milon

29 rue de la Chaussée
02460 LA FERTÉ-MILON

CCAS de Vic-sur-Aisne

2 rue Brouillaud
02290 VIC-SUR-AISNE

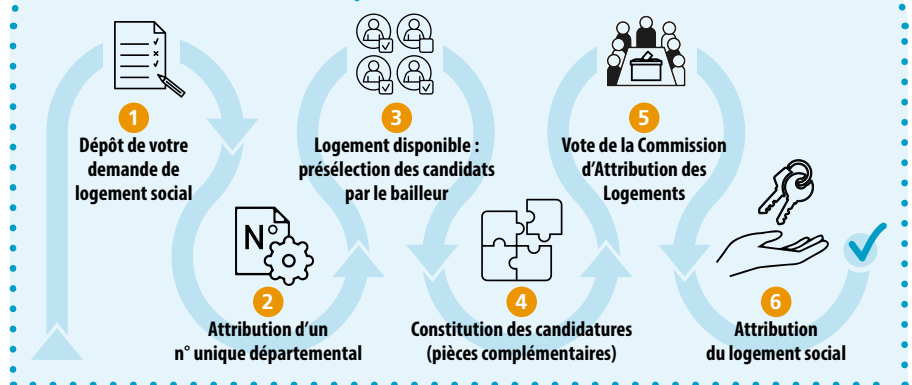
Agence Clésence

23 rue du Général Mangin
02600 VILLERS-COTTERÊTS

Comment votre demande est-elle traitée ?

Une fois votre demande déposée, elle est enregistrée dans le fichier commun de l'Aisne et est consultable par tous les bailleurs sociaux présents sur le territoire

Les étapes de votre demande



de la CCRV. Il est donc inutile de faire plusieurs demandes auprès des différents bailleurs.

Après enregistrement de votre demande, une attestation vous sera envoyée, sur laquelle figurera la date de dépôt et votre numéro unique départemental.

Pour rester valide, votre demande doit être renouvelée tous les ans. Un mois avant la date anniversaire figurant sur votre attestation d'enregistrement, vous recevrez un courrier, un SMS ou un courrier électronique vous invitant à renouveler votre demande.

Comment les logements sont-ils attribués ?

Lorsqu'un logement est disponible, le bailleur présélectionne les demandes compatibles avec les caractéristiques du logement en tenant compte de différents critères : ancienneté de la demande, motif de la demande, composition du ménage, ressources... Si le logement correspond à vos besoins, le bailleur peut vous contacter et vous demander de compléter votre dossier si nécessaire.

Le bailleur propose ensuite les candidats à la **Commission d'Attribution des Logements (CAL)** qui examine les dossiers et prend la décision d'attribution. Propre à chaque bailleur, la CAL est constituée de représentants de l'organisme

HLM, du Préfet ou de son représentant, du Président de la CCRV ou de son représentant, du maire de la commune concernée par l'attribution ou de son représentant et d'un représentant des locataires.

Une cotation de la demande en fonction de la situation de chacun

Le 18 mars 2022, le Conseil Communautaire a approuvé son **Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs** (PPGDID). Il définit notamment un système de cotation de la demande pour garantir davantage de transparence et d'équité dans la désignation des candidats et l'attribution des logements. Cette cotation permet d'attribuer des points à chaque demande de logement social sur la base de critères objectifs, en prenant en compte la situation du demandeur.

Remplissez précisément votre demande et mettez-la à jour en cas de changement de situation. Le dossier ayant obtenu le plus grand nombre de points ne sera pas obligatoirement celui retenu par la CAL, mais la cotation peut néanmoins aider la Commission à prendre sa décision. Consultez la grille de cotation www.cc-retz-en-valois.fr/vie-pratique/logement/logement-social/

À SAVOIR :

En moyenne, il faut 10 mois sur le territoire de la CCRV pour obtenir un logement social. Ce délai varie selon le niveau de priorité de la demande, la localisation du logement ou sa typologie. Les données par commune sont consultables en ligne (nombre de logements sociaux, nombre de demandes de logement en attente...) : www.demande-logement-social.gouv.fr/offresParCommune.afficher

Urbanisme : un outil d'accompagnement

Les demandes d'autorisations d'urbanisme s'instruisent en vérifiant leur conformité avec le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), que vous pouvez retrouver dans son intégralité sur le site internet de la CCRV, rubrique « Vie pratique ».

Afin de vous accompagner au mieux dans la formalisation de votre projet, n'hésitez pas à consulter le cahier de recommandations architecturales et paysagères en annexe du PLUi. Véritable outil d'accompagnement mis à disposition des habitants, il a pour objectifs de :



Un exemple à suivre à Pernant

- ❶ Décrire les grands enjeux architecturaux et paysagers du territoire.
- ❷ Éclairer les particuliers sur l'impact urbanistique de leur projet.
- ❸ Synthétiser l'ensemble des dispositions à étudier préalablement au dépôt des demandes d'autorisation de construire, pour améliorer la qualité urbaine et paysagère des projets et favoriser leur intégration dans leur environnement.

Ce cahier n'a pas de valeur réglementaire, à la différence des diverses prescriptions (hauteur, aspect général des constructions ...) que l'on peut trouver au sein du règlement du PLUi. Sa vocation est plutôt pédagogique et a pour but de sensibiliser les particuliers à la richesse architecturale et environnementale de notre territoire (typologies de bâti, ambiance paysagère, etc.), afin d'en assurer la protection et la valorisation.

Assainissement, bénéficiez de subventions !

Fin 2021, la Communauté de Communes a lancé une enquête publique afin de modifier les zonages d'assainissement des communes **d'Haramont, Nouvron-Vingré, Puiseux-en-Retz, Retheuil, Taillefontaine, et Tartiers**. Objectif : permettre aux habitants de ces communes de bénéficier de subventions pour mettre aux normes leurs systèmes d'assainissement individuels.

Qu'est qu'un zonage d'assainissement ?

C'est un document d'urbanisme qui délimite précisément les zones relevant soit de l'assainissement collectif soit de l'assainissement individuel sur un territoire donné.

Pourquoi changer le zonage ?

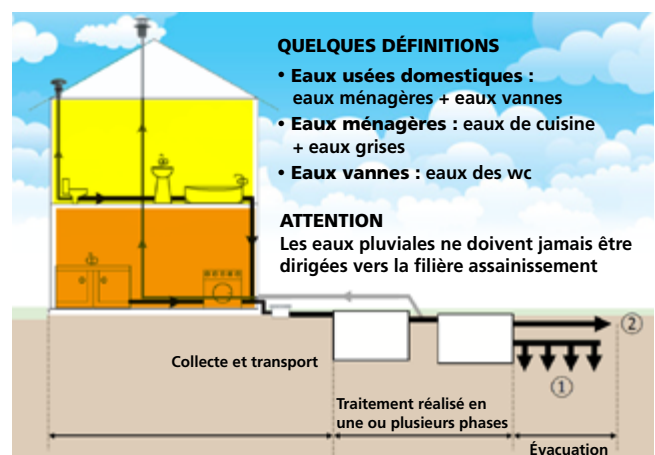
Depuis plusieurs années, 6 communes du territoire, citées ci-dessus, étaient encore zonées en tout ou partie en assainissement collectif. Pour pouvoir mettre en place ce système de tout-à-l'égout, le coût des travaux aurait été très élevé et aurait impacté de manière démesurée le prix de l'eau. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) dispose d'un programme d'aides qui permet aux habitants de mettre aux normes leurs systèmes d'assainissement non collectif. L'Agence a ainsi déterminé une liste des communes prioritaires pour bénéficier de ces aides. Les 6 communes de la CCRV en font partie. De ce fait, la collectivité a donc modifié, avec l'accord des maires, les zonages d'assainissement des communes concernées afin qu'elles deviennent éligibles à ce programme. Après avis favorable du Commissaire enquêteur, ce changement de zonage a été entériné par le Conseil Communautaire du 28 janvier 2022. **Grâce à cette démarche, les habitants des communes d'Haramont, Nouvron-Vingré, Puiseux-en-Retz, Retheuil, Taillefontaine, et Tartiers peuvent désormais bénéficier des subventions de l'AESN pouvant aller jusqu'à 6 000 €, sous certaines conditions.**

À NOTER :

Les études et travaux sont à la charge du propriétaire qui peut choisir l'entreprise de son choix.
Pour déposer vos dossiers de subventions, contactez les services techniques de la CCRV

Renseignements :

Services Techniques
Impasse du Chênois - 02600 VILLERS-COTTERÊTS
03 23 96 99 84 / d.caron@retzenvalois.fr



© Ministère de la transition écologique et solidaire Ministère des solidarités et de la santé

Déchets : on continue de vous informer

Depuis le début de l'année, le service déchets de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV) connaît de nombreux changements : mise en place progressive de la nouvelle Tarification Éco-responsable, changement de prestataire de collecte... La collectivité continue de vous informer et ses agents restent à votre disposition pour répondre à vos questions. Zoom sur la collecte des encombrants sur rendez-vous, un nouveau service pour le territoire¹, et sur le passage des enquêteurs de la Tarification Éco-Responsable.



Collecte des encombrants : je prends rendez-vous



En complément des deux déchèteries sur son territoire (Ambleny et Villers-Cotterêts), la CCRV propose un service de proximité permettant l'évacuation des encombrants en porte-à-porte. Jusqu'ici disponible uniquement pour les Cotteréziens et les communes de l'ex CCVCFR, ce service est désormais proposé à tous les habitants du territoire.

Les modalités :

- Ce service payant, soumis à une prise de rendez-vous au préalable, est ouvert à tous les habitants du territoire. Il est conseillé d'être présent ou représenté lors de l'intervention.
- Nombre de rendez-vous limité : deux fois par an et par foyer.
- Volume maximum autorisé : 3m³ par rendez-vous.
- Collecte pouvant être effectuée du lundi au vendredi de 7h à 14h
- Contactez **le numéro suivant pour prendre rendez-vous : 01 60 43 51 96**

Le tarif :

- 20 € TTC par rendez-vous. Un titre de paiement est émis par le Trésor Public après chaque rendez-vous.



Passage des enquêteurs sur les communes du nord du territoire

Au 1^{er} janvier 2024, la Tarification Éco-responsable entrera en vigueur et remplacera la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit d'un nouveau mode de facturation qui permettra de financer toutes les prestations du service déchets et s'appliquera à tous les usagers de ce service (particuliers, professionnels, collectivités et administrations).

La collecte des informations pour procéder à cette nouvelle facturation s'effectuera à l'aide d'une puce implantée dans le bac d'ordures ménagères (gris). Les camions de collecte seront équipés d'un système permettant de lire la puce qui comptabilisera ainsi **le nombre de levées du bac (et non pas le poids du bac).**

Pour vous guider dans vos démarches et vous distribuer votre nouveau bac pucé, une enquête terrain est actuellement en cours. Nos équipes, composées de 2 à 3 personnes, passent dans chaque foyer munis d'un badge d'accréditation de la CCRV afin d'être facilement identifiables.

À partir de juin, les agents de Retz-en-Valois viendront à la rencontre des habitants des communes indiquées sur la carte ci-dessous (l'enquête ayant déjà été réalisée sur les autres communes). Ils auront pour objectifs de :

- récupérer et/ou vous aider à compléter le **questionnaire distribué avec ce journal**
- vous remettre des bacs plus adaptés à vos besoins
- vous informer sur les changements à venir
- répondre à vos éventuelles questions

Si vous êtes absents, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous aurez alors trois possibilités :

- remettre votre questionnaire à un voisin
- vous rendre aux permanences mises en place à proximité de votre domicile. Vous pouvez les retrouver sur notre site internet (www.cc-retz-en-valois.fr rubrique vie pratique/Déchets/Tarification Eco-responsable).
- prendre rendez-vous avec les Services Techniques de la CCRV

Renseignements

Services Techniques
Service gestion des déchets
Impasse du Chenois
02600 VILLERS-COTTERÊTS
mesdechets@retzenvalois.fr
03 23 55 99 00

¹ Les communes de l'ex Communauté de Communes Villers-Cotterêts - Forêt de Retz (CCVCFR) bénéficiaient déjà de la collecte des encombrants.

France services, toujours plus proche de vous



La Communauté de Communes Retz-en-Valois gère aujourd'hui deux espaces France services : à Vic-sur-Aisne et à Villers-Cotterêts. Respectivement ouverts en octobre 2020 et en octobre 2021, ils permettent de rapprocher le service public de chaque citoyen. Au sein d'un guichet unique, les démarches du quotidien sont facilitées, à moins de 30 minutes de son domicile !

Santé, famille, retraite, logement, impôts... Que vous ayez besoin de conseils sur vos démarches administratives ou besoin d'aide sur l'utilisation d'un service numérique, vous pouvez vous rendre dans une des 2 France services du territoire. Des agents formés sont là pour vous accompagner dans vos démarches.

Certains partenaires tiennent aussi des permanences accessibles sur rendez-vous :

Permanences Vic-sur-Aisne

Partenaires	Infos	Prise de RDV
Conciliateur de justice	1 ^{er} lundi matin du mois sur rendez-vous	☎ 07 83 70 12 38
Région Hauts-de-France	1 ^{er} mercredi matin du mois	☎ 03 74 27 30 34
Médiation Familiale	1 ^{er} , 3 ^e et 5 ^e mercredi de 13h30 à 17h sur rendez-vous	☎ 03 23 79 52 34
Pôle Emploi	À l'initiative de Pôle Emploi	☎ 03 23 76 32 88
Mission Locale	Vendredi sur rendez-vous	☎ 03 23 74 51 14
Randstad House (Intersnack)	Sessions de recrutement, sur RDV	☎ 03 23 59 37 10
UTAS Unités Territoriales d'Action Sociale	Mardi matin sur rendez-vous ou sur demande selon planning	☎ 03 23 76 30 19
AMSAM Association Médico-Sociale Anne Morgan	Tous les jours, 7h30-8h et 17h30-18h sur rendez-vous	☎ 03 23 75 51 09
SOLHA	2 ^e , 3 ^e et 4 ^e mercredi du mois de 11h à 12h sur rendez-vous	☎ 03 23 26 73 50

Permanences Villers-Cotterêts

Partenaires	Infos	Prise de RDV
Conciliateur de justice	2 ^e et 3 ^e vendredi du mois de 9h à 12h	☎ 07 83 70 12 38
CARSAT Service Social	À la demande du service selon besoins	☎ 3646
CARSAT Service Retraite	2 ^e et 4 ^e jeudi du mois de 8h30/16h45	☎ 3960
Région Hauts-de-France	3 ^e mardi du mois de 13h30 à 16h30	☎ 03 74 27 30 34
APEI	2 ^e lundi du mois de 10h30 à 12h	Sans rendez-vous
Médiation Familiale	2 ^e et 4 ^e mercredi du mois de 13h30 à 18h	☎ 03 23 23 48 49
MFR de la Vallée du Retz	2 ^e et 4 ^e mercredi du mois de 9h à 12h30	☎ 06 89 90 12 88

L'État met à disposition son réseau de partenaires tels que :



France services sur le territoire

Antenne de la CCRV à Vic-sur-Aisne

2 et 4 rue Saint-Christophe
Lundi au jeudi : 9h-13h et 14h-17h
Vendredi : 9h-13h et 14h-16h

Renseignements : 03 23 55 46 54

Contact : franceservices@retzenvalois.fr

Anciens locaux de la trésorerie à Villers-Cotterêts

8 rue Alexandre Dumas
Lundi au vendredi : 8h-12h30 et 13h30-18h

Renseignements : 03 23 55 98 98

Contact : franceservices-villers@retzenvalois.fr

Retzenvalois-shopping.fr fête ses 1 an !



La Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV), en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Aisne, a lancé l'an dernier son site de vente en ligne. Opérationnelle depuis le 15 avril 2021, cette plateforme d'e-commerce s'inscrit dans la continuité des actions d'accompagnement des entreprises du territoire dans leur transition numérique.

Depuis un an, Jean Racine, Alexandre Dumas et Gabrielle d'Estrées sont les ambassadeurs historiques de notre territoire pour promouvoir la plateforme commerciale **retzenvalois-shopping.fr**

Réservée aux commerçants, artisans et producteurs locaux, elle a pour objectif de leur permettre de vendre en ligne et d'accroître leur visibilité auprès des habitants du territoire. Vous pouvez donc **soutenir le commerce local** en faisant vos achats de produits ou de services en un simple clic, depuis chez vous !

Alliance Piscines et Spas 60

→ équipements piscine, spas, pergolas...
- Villers-Cotterêts

Les Créations de Léa

→ créations textiles
- Villers-Cotterêts

Les Jardins du Cèdre

→ produits locaux : terrines, jus, alcools, fromage...
- Coyolles

Maison de la Presse

→ livres, cadeaux, huile d'olive
- Villers-Cotterêts

Sofil'Art

→ cotons et laines Scheepjes, accessoires pour tricot et crochet
- Soucy

L'Épée royale

→ bijoux, cadeaux, déco
- Villers-Cotterêts

Les Chais du Moulin Rouge

→ alcools et planches apéritives
- Villers-Cotterêts

Jouets Sajou

→ jeux et jouets
- Villers-Cotterêts

La Recyclerie de Clarisse

→ bijoux
- Villers-Cotterêts

Station du Valois

→ lave-glace, huile, AD Blue, pellets, croquettes
- Villers-Cotterêts



À l'occasion des 1 an de la plateforme **retzenvalois-shopping.com**, **gagnez des bons cadeaux !**

Rendez-vous sur la page Facebook de la CCRV (@CCretzenvalois) pour vous inscrire et participer au tirage au sort !



Suivez-nous sur facebook !
@CCretzenvalois

Rencontre inter-entreprises à La Ferté-Milon

La 4^e rencontre inter-entreprises, organisée par la Communauté de Communes Retz-en-Valois, s'est déroulée à la salle du Faubourg Saint-Jean, jeudi 17 mars dernier. Ce sont plus de 40 entreprises du territoire qui sont venues assister à la conférence donnée par Valor'Aisne¹ en partenariat avec la CCI Hauts-de-France² sur le thème de **l'économie circulaire et des nouveaux modèles économiques**.

Le public présent a notamment pu écouter le témoignage très concret de la société Viquel, une entreprise familiale d'Oulchy-le-Château, engagée dans la dynamique "REV3"³. Consciente de la responsabilité environnementale et sociale liée à son activité, elle a su placer l'innovation, l'optimisation des ressources et l'écoparticipation au cœur de ses préoccupations.

Un temps d'échange a ensuite pu avoir lieu entre les participants afin de leur permettre de créer du lien. Ces rencontres inter-entreprises sont biannuelles : **rendez-vous donc à l'automne pour une nouvelle session !**



Pour plus d'informations :

Alexandre CLÉMENT
Chargé de développement économique
03 23 96 61 26 – a.clement@retzenvalois.fr

¹ Le syndicat départemental des déchets dont dépend la CCRV

² Chambre de Commerce et d'Industrie

³ 3^e Révolution industrielle des Hauts-de-France : <https://rev3.fr/>

Tartiers : *une nouvelle coopérative*

Depuis le 1^{er} novembre 2021, une coopérative participative « Faisons vivre notre village » a ouvert ses portes à Tartiers. Nous rencontrons aujourd'hui Corinne Boudin à l'origine de cette création.

1 PRÉSENTEZ-NOUS LA COOPÉRATIVE DE TARTIERS

Notre coopérative fait partie du réseau des Coop'Lib (épiceries coopératives autogérées). Nous fonctionnons de la même manière que la Cocoricoop située à Villers-Cotterêts, pour ceux qui connaissent. Pour mettre en place ce projet, nous avons créé une association, ce qui nous a permis de rassembler des fonds pour constituer un premier stock de marchandises. L'objectif étant de faire bénéficier à notre commune et celles alentours d'une épicerie et d'un service d'entraide et d'échange.

2 COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

C'est tout simple. Nous demandons une adhésion annuelle de 20€ pour payer les frais de fonctionnement, et un petit coup de main de temps en temps, selon les capacités de chacun pour nous aider : entretien, gestion des permanences, passer les commandes, réceptionner les marchandises, administratif...

Nous venons d'instaurer une formule « visiteur d'un jour ». Cela peut permettre aux personnes réticentes de venir à notre rencontre et tester nos produits avant de s'engager.

3 QUELS PRODUITS POUVONS-NOUS Y TROUVER ?

Nous proposons de l'épicerie sèche (huile, farine, sucre, céréales, biscuits, jus de fruits, condiments, vins¹) qui provient du même fournisseur que l'enseigne Grand Frais. Nous travaillons avec de nombreux producteurs locaux comme l'Earl de Party Est à Coulonges-Cohan pour la viande de bœuf ; Myrtille et compagnie pour le fromage de chèvre ; la famille Valentin de Cutry pour les saucissons secs et viandes fumées, et Le panier d'œufs à Morsain. Nous disposons de pommes de terre, de volailles, de pâtés, de confitures, de champagne¹ mais aussi de produits écologiques réutilisables, de savons artisanaux, de jouets en bois de hêtre de la forêt de Retz et de bijoux en pierre de Lithothérapie². Nous avons également à disposition des produits d'entretien en dépannage.

Une partie de nos produits provenant des producteurs locaux sont sur commande.

Nous avons aussi un de nos bénévoles qui se rend à la pharmacie pour nos adhérents.

4 COMMENT VOUS EST VENUE L'IDÉE DE FONDER CETTE COOPÉRATIVE ?

L'idée de fonder « Faisons vivre notre village » m'est venue quand j'ai entendu parler de ce système de coopératives libres. Tartiers est une commune éloignée des commerces. Au vu de la moyenne d'âge des habitants du village, il me semblait opportun de leur donner la possibilité de faire leurs courses du quotidien à proximité, afin de leur permettre de conserver leur autonomie, sans avoir à déménager.

Mon souhait était aussi de donner la possibilité aux habitants de reprendre contact avec leur voisinage et de maintenir un lien social et d'entraide.

De ce fait, avec des bénévoles de l'association, nous avons décidé d'organiser un marché de producteurs locaux et d'artisanat, sur un week-end, pour tester l'engouement. Ludovic et Marie-Joe, responsables respectivement des coopératives de Villers-Cotterêts et Soissons, sont venus expliquer le concept.

L'événement a été une réussite. Les semaines suivantes nous préparions nos locaux et notre première commande pour pouvoir accueillir nos premiers adhérents. La coopérative a ouvert trois semaines plus tard, le 1^{er} novembre 2021.

Coop « Faisons vivre notre village »

4 rue Jean Favre - 02290 Tartiers

Corinne Boudin
06 82 10 87 89

Horaire des permanences

Mercredi : 14h-15h et 18h-19h

Vendredi : 17h30-18h30

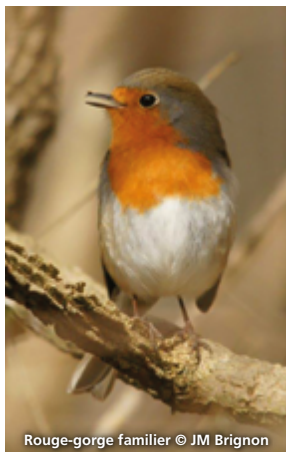
Samedi : 16h-17h

Dimanche : 10h30-11h30



¹ L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.

² Il s'agit d'une technique qui utilise les propriétés des pierres et des cristaux dans l'objectif d'apporter un soin.



Rouge-gorge familier © JM Brignon

A, B, C... Aidez-nous à écrire la suite !

L'Atlas de la Biodiversité (ABC) à l'échelle des 54 communes de la CCRV est lancé ! Dans ce cadre, 8 ateliers ont été menés en mars auprès des scolaires et 194 élèves du territoire ont ainsi été sensibilisés aux oiseaux des jardins. Pour participer à ce projet en faveur de la biodiversité (connaissance, préservation et valorisation), plusieurs actions sont possibles et chacun peut aider :

• En participant aux sorties encadrées :

- Suivi des oiseaux, samedi 7 mai (Fontenoy de 10h à 11h30)
- Suivi des papillons, samedi 18 juin (Fontenoy de 10h à 11h30)
- Comptage des poissons du ru de Retz : technique de « pêche à l'électricité », avec la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, mercredi 22 juin (Ambleny dès 9h30)

→ Inscriptions à l'office de tourisme Retz-en-Valois ou sur www.tourisme-villers-cotterets.fr

• En ouvrant son jardin, bois ou prairie⁽¹⁾ aux naturalistes partenaires → contactez la CCRV via : abc@retzenvalois.fr

• En autonomie, vous pouvez également :

- participer aux avis de recherche mensuels (enquête 1 mois = 1 espèce), lancés pour retrouver 12 espèces sur picardie-nature.org/decouverte-nature-et-environnement/un-mois-une-espece
- enregistrer vos découvertes animalières sur clcnat.fr (en haut à droite : « Transmettre vos observations »)
- enregistrer vos plantes sur saisieenligne.cbnbl.org
- transmettre des informations sur les champignons par mail à webmaster@adonif.fr

Le printemps est arrivé, c'est le moment d'observer la nature de notre territoire. Nous comptons sur votre participation !

⁽¹⁾ Plus particulièrement au Nord et Sud-Est du territoire, zones peu recensées



Jazz'N Ambleny le festival est de retour

Izaline Calister chante dans cinq langues
© Peter van Breukelen

Après deux ans d'interruption, le festival Jazz'N Ambleny revient sur le devant de la scène. Pour cette nouvelle édition, deux soirées vous sont proposées en extérieur dans les jardins du château de Vic-sur-Aisne et à Ambleny, salle de la Vigne-Catherine ; deux endroits différents pour deux ambiances uniques.

Bas van Nooten, président de l'association, a fondé le festival avec Yvan Checler en 2009. Pianiste amateur et connaisseur du monde du jazz, Bas est membre consultatif de plusieurs orchestres de jazz aux Pays-Bas, son pays natal. Chaque année, il sélectionne des artistes de renommée internationale et des jeunes talents pour offrir deux soirées musicales de grande qualité en milieu rural.

Organisée par une nouvelle équipe de bénévoles, la 13^e édition de Jazz'N Ambleny sera franco-néerlandaise. Cette session réunira Izaline Calister, auteur-compositeur-interprète, dont la musique est une fusion entre la musique traditionnelle de son île natale de Curaçao et le jazz vocal. Elle travaille depuis dix ans avec le guitariste Ed Verhoeff qui sera également présent. Se produiront avec eux le saxophoniste Gaël Horellou et le bassiste Samuel Hubert, tous deux bien connus de la scène parisienne du jazz, et le jeune batteur Wouter Kühne.

Comme chaque année, les musiciens partageront un moment convivial, le samedi après-midi, avec des enfants et collégiens du territoire. Cet échange enrichissant et inoubliable pour tous leur permettra de découvrir les instruments et l'improvisation : l'âme du jazz.

Fan de Jazz ?

Retrouvez le **Morty Jazz Festival** les **21, 22 et 23 juillet 2022** à Mortefontaine (02)

Plus d'infos sur :
mortyjazz.wordpress.com/

Jazz'N Ambleny

Vendredi 24 juin à 20h30, au château de Vic-sur-Aisne.

Samedi 25 juin à 20h30, salle de la Vigne-Catherine à Ambleny.

Entrée gratuite, sans réservation

Rendez-vous à la Fête du Château

Initiée en 2018 par la Société des Amis du Château de Villers-Cotterêts, la **Fête du Château aura lieu le samedi 21 mai**. Un événement qui est soutenu, chaque année, par de nombreuses associations locales, la ville de Villers-Cotterêts, l'Office national des forêts (ONF) et bien entendu la Communauté de Communes Retz-en-Valois. Nous vous attendons nombreux à partir de 11h, dans le Parc du Château de Villers-Cotterêts !

Après deux ans d'absence, le programme de cette nouvelle édition s'annonce riche en animations. Venez profiter de cette fête pour pique-niquer au cœur du Parc qui accueillera l'après-midi, les spectacles préparés par les établissements scolaires du territoire ainsi que les différents stands aménagés par les partenaires de l'événement. Deux food trucks seront présents pour vous permettre de savourer crêpes, pizzas, boissons fraîches et un savoureux jus de pomme local.

Venez profiter d'un moment convivial et festif pour découvrir ou redécouvrir :

- les œuvres d'Alexandre Dumas
- les ouvrages dédiés à l'histoire étonnante du Château de Villers-Cotterêts
- les métiers des artisans qui ont contribué à la restauration du Château
- les actions menées par l'ONF, notamment dans le cadre de l'obtention du label « Forêt d'exception® » pour la forêt de Retz.



Le tout avec la présence :

- du Centre des monuments nationaux (CMN)
- des Éditions « Cours Toujours » avec leurs livres *Tout sur Dumas (ou presque)* et dans la même série *La Fontaine*, Jules Verne et Molière ;
- de l'association des amis de la forêt de Retz (A.FO.RETZ), l'association pour la défense du patrimoine de la Laie des Pots, les parcs et jardins de l'Aisne et de Picardie, et l'Amicale Philatélique Cotterézienne.

Pour célébrer la restauration du Château de Villers-Cotterêts, qui accueillera d'ici la fin de l'année la Cité internationale de la langue française, **une chaîne humaine formera le mot "Merci."** Une séquence qui sera immortalisée par la prise de photos aériennes pour saluer le travail réalisé par le CMN. N'hésitez pas à y participer !



Branche & Ciné 2022, les créatures extraordinaires envahissent la forêt

Au cinéma, la forêt est parfois représentée comme merveilleuse, inquiétante ou mystérieuse, elle regorge de créatures prodigieuses, tour à tour effrayantes, étranges ou amusantes. Ainsi, le 1^{er} juillet, de drôles de personnages viendront peupler la forêt de Retz lors du festival Branche & Ciné organisé par l'Office national des forêts.

Pour sa 4^e année d'existence, le festival du film en forêt, unique en son genre, bouleversera le calme habituel du massif de Retz. Il vous proposera des activités en pleine nature et un film qui viendra révéler les créatures extraordinaires qui peuplent (peut-être) les sous-bois.

Land Art, circuit d'orientation, ateliers forestiers..., pendant la durée de Branche & Ciné, les scolaires du territoire viendront découvrir la nature autrement, accompagnés des agents ONF qui leur préparent une journée inoubliable. Le 1^{er} juillet, Retz accueillera des créatures étranges en provenance de lieux inconnus, celles nées de l'imagination et des mains des enfants, et les mélodies du concert qui précéderont la projection.

EN PRATIQUE :

- **Date :** le 1^{er} juillet 2022
- **Lieu :** parc du château de Villers-Cotterêts
- **Film à partir de 22h30 :** *Les frères Grimm*
- **Activités et concert :** détails à venir sur www.onf.fr/onf/branche-et-cine

En se consacrant à la représentation de l'arbre et de la forêt dans le cinéma, le festival Branche & Ciné devient un rendez-vous culturel singulier qui a séduit près de 5 000 participants sur trois régions en 2021. Sur notre secteur, il est soutenu par la Communauté de Communes Retz-en-Valois, le Centre des monuments nationaux, le département de l'Aisne, la DRAC⁽¹⁾ et la région Hauts-de-France.

⁽¹⁾ Direction régionale des affaires culturelles

Du Bellay, grand défenseur de la langue française

Par Pascale Plazanet

Pendant des siècles, les écrivains ont utilisé le latin.

C'est au poète Joachim du Bellay et à ses amis de la Pléiade, empruntant la voie ouverte par François I^{er}, que l'on doit la généralisation de l'usage du français et son enrichissement.

« Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage... » : qui ne connaît pas ce vers de Joachim du Bellay ? Écrit entre 1553 et 1557, ce sonnet, issu de son œuvre *Les Regrets*, a même donné son titre à un film sorti en 1969 et à une chanson de Brassens. Cela fait donc plus de 400 ans que ces vers ont été écrits. Du Bellay, rappelons-le, est un poète de la Renaissance, une période qui, entre le XIV^e (à la fin du Moyen Âge) et le XVI^e siècle, est synonyme de remise à l'honneur, d'abord en Italie puis dans toute l'Europe, de la philosophie et des arts de l'Antiquité gréco-romaine. Né à Liré, dans la région angevine, en 1522, Joachim du Bellay rencontre, sur les bancs du collège, Pierre de Ronsard, un autre grand poète qui deviendra tout aussi célèbre (auteur de « Mignonne, allons voir si la rose... »).

C'est ensemble qu'ils décident, en 1549, de créer un groupe de poètes unis par la même volonté : **généraliser l'usage de la langue française en poésie**, alors que jusque-là, les écrivains et les scientifiques utilisaient le latin, langue du savoir par excellence en Europe. Ce groupe qui s'appelle au départ la Brigade prend le nom de Pléiade dès 1553 (voir encadré). Outre nos deux camarades de collège, il compte également d'autres poètes dont Remy Belleau, Étienne Jodelle, Pontus de Tyard et Jean-Antoine de Baïf.

L'enjeu est important : il s'agit de faire du français une langue noble. Pour cela ces poètes font appel à la mémoire de François I^{er}, mort en 1547. En effet, c'est ce grand roi de France qui a imposé l'utilisation du français à la place du latin dans tous les actes juridiques et administratifs, en 1539, grâce à l'ordonnance de Villers-Cotterêts. Il donnait ainsi une impulsion décisive à la pratique, qui se répandra dans tout le royaume, d'une langue qui était alors l'apanage de la cour et des villes de l'Ile-de-France.



Joachim du Bellay (1522-1560), poète
Anonyme © Château de Versailles, Dist. RMN-Grand Palais / image château de Versailles

Le saviez-vous ?

Le nom de « Pléiade » a été emprunté par Ronsard en 1553 à un groupe de sept poètes grecs qui avaient choisi, au III^e siècle avant notre ère, le nom de ce groupe d'étoiles (les Pléiades) pour se distinguer. Aujourd'hui, ce mot employé comme nom commun désigne un grand nombre de personnes, généralement remarquables. Il existe aussi à Villers-Cotterêts, une rue de la Pléiade et l'on y trouve, entre autres... une médiathèque.

Défense et illustration de la langue française

Pour promouvoir cette entreprise, Joachim du Bellay écrit en 1549 un manifeste intitulé *Défense et illustration de la langue française* (*La Deffence, et Illustration de la Langue Francoyse*). Il témoigne, dans ce plaidoyer, de sa grande reconnaissance envers François I^{er}, « notre feu bon Roi et père », pour son rôle dans le fleurissement des arts et de la culture. Le roi a en effet créé le Collège des lecteurs royaux. Il a en outre pérennisé une bibliothèque du roi alimentée par le dépôt légal, instauré à son initiative en 1537, et des achats.

Du Bellay insiste également sur la nécessaire transformation de la langue française, « barbare et vulgaire », en une langue élégante et digne. Il considère que la langue française est encore dans l'enfance et qu'il faut la fortifier en encourageant sa pratique et en l'enrichissant par l'invention de nouveaux mots afin de la rendre aussi puissante que le grec et le latin. Avec ses camarades de la Pléiade il va donc s'employer à en faire une langue de référence et d'enseignement. Et il faut reconnaître qu'ils réussissent parfaitement leur entreprise, contribuant à faire de la France un grand pays d'arts et de culture à partir du XVI^e siècle, tout en posant les fondements du français moderne.

Découvrez les trésors de nos communes

Fleury

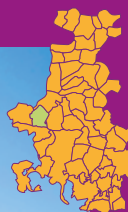
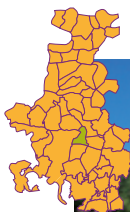
Fleury est un petit village rural du Valois issu d'une clairière défrichée en lisière sud du massif de Retz. La légende dit que les premiers habitants s'installèrent vers le XIII^e siècle. Il s'agissait d'une troupe de soldats de retour de la Terre Sainte : les fleurisiens furent ainsi considérés comme des descendants des Croisés.

À l'entrée du village, la fontaine Gosset est une des sources qui rejoint le ru de Fleury, affluent de la Savière. Elle alimente également un étang sur lequel était installé auparavant un moulin à eau.

Calme et bucolique, ce village respire la sérénité. Les promeneurs peuvent aussi découvrir l'église Saint-Martin, le « pavillon carré » à haute toiture datant du XVII^e siècle ou une ferme bâtie à la même époque avec sa cour centrale et son colombier.

Maire : Jean-François Danger

Nombre d'habitants : 128



Taillefontaine

Le village est né au Moyen Âge grâce au défrichage monastique en lisière de la forêt de Retz et à la proximité d'une source sortant de la falaise, à l'origine du rû de Taillefontaine. Durant cette période, trois congrégations étaient implantées, conférant aujourd'hui au village un vaste patrimoine architectural et mobilier.

La commune s'est particulièrement développée au XIX^e siècle et a su conserver son charme grâce à ses maisons en belles pierres et sa situation étagée.

Épargné durant la Grande Guerre, Taillefontaine fut durement touché par les combats de juin 1940 puis par la chute d'un avion-cargo américain le 23 mai 1945.

Les visiteurs pourront admirer l'église Notre-Dame, édifiée pendant la première moitié du XI^e siècle. Victime d'un incendie, celle-ci fut

reconstruite fin XV^e - début XVI^e siècle sur les vestiges de l'église romane. À l'intérieur, elle est ornée de lambris et de mobilier qui pourraient être issus d'un don du duc d'Orléans. Son clocher, d'une hauteur de 50 mètres, fut couronné d'une tour octogonale à la Renaissance. Cette dernière fut malheureusement décapitée par des tirs au canon (DCA) en juin 1940. La tour a pu être reconstruite durant l'après-guerre mais elle fut raccourcie de 6 mètres.

Récemment, une cartographie des anciennes carrières du village a été réalisée par le Bureau des Recherches Minières et Géologiques (BRGM).

Aujourd'hui, l'école de Taillefontaine (photo) accueille des enfants dans le cadre du syndicat scolaire Retheuil-Taillefontaine, prêt à accueillir aussi des enfants d'autres localités.

Maire : Anne-Benoîte Valiergue - Nombre d'habitants : 274



L'agenda des communes

7 MAI AU 25 JUIN

Exposition art'hèque

- **Villers-Cotterêts**, médiathèque Alexandre Dumas, gratuit

7 MAI, 11 JUIN, 16 JUILLET & 6 AOÛT

Visite-rencontre

- **Villers-Cotterêts**, musée Alexandre Dumas, 10h, 4,45€, sur réservation ☎ 03 23 96 23 30

11 MAI & 22 JUIN

Lecture pour les tout-petits

- **Villers-Cotterêts**, médiathèque Alexandre Dumas, 10h30, gratuit sur réservation ☎ 03 23 76 48 20

14 MAI

Nuit européenne des musées : théâtre d'improvisation participatif

- **Villers-Cotterêts**, musée Alexandre Dumas, 18h à minuit, entrée libre

Concert classique avec Camerata Champagne

- **Laversine**, église, 20h, entrée gratuite, sur réservation ☎ 06 81 10 23 67

20 MAI

Exposition sur les champignons et fabrication des écoliers

- **Ressons-le-Long**, salle des fêtes ☎ 06 32 21 35 11

21 MAI

Concert a cappella « Terre Happy d'groupe »

- **La Ferté-Milon**, église, 20h, gratuit + chapeau, sur réservation ☎ 03 23 96 70 45

Journée citoyenneté

- **Ressons-le-Long**, cour mairie, 9h, ☎ 03 23 74 05 34

Vente de livres déclassés

- **Villers-Cotterêts**, médiathèque Alexandre Dumas, 10h-12h30 / 14h-18h

21 & 22 MAI

Salon du bien-être et de l'artisanat

- **Villers-Cotterêts**, salle Gérard Philipe, samedi : 10h-9h / dimanche : 10h-18h

22 MAI

Brocante

- **Largny-sur-Automne**, rue des Outhieux, 7h-17h30

Parcours du cœur - Randonnée découverte des chemins

- **Berny-Rivière**, départ place du foyer rural, 9h, gratuit

23 MAI

Formation aux matériaux biosourcés

- **Ressons-le-Long**, salle des fêtes, sur réservation ☎ 03 23 74 21 12

25 MAI, 25 JUIN, 16 JUILLET & 10 AOÛT

Jeux de société

- **Villers-Cotterêts**, médiathèque Alexandre Dumas, 14h30-16h30, gratuit

26 MAI

Brocante

- **Longpont**, place de l'Abbaye, 6h30-18h

1^{ER} JUIN

Spectacle familial : Le grand méchant Renard

- **Villers-Cotterêts**, médiathèque Alexandre Dumas, 16h, gratuit, sur réservation ☎ 03 23 76 48 20

3 AU 5 JUIN

Rendez-vous au jardin

- **Ressons-le-Long**, ☎ 03 23 74 05 34

4 JUIN

Randonnée circuit des jardins

- **Ressons-le-Long**, cour mairie, 9h30

4 & 5 JUIN

Custom road - exposition véhicules d'exception - Divers stands - Concerts

- **Fontenoy**, stade de foot, 21h-23h30, entrée : 2€, sur réservation ☎ 06 78 94 29 34

5 JUIN

brocante

- **Laversine**, rue principale, 7h ☎ 06 81 10 23 67

Brocante

- **Oigny-en-Valois**, place, 7h-19h ☎ 03 23 96 04 11

8 JUIN, 13, 21 & 29 JUILLET, 6, 12, 16 & 24 AOÛT

Retour vers le Ciné

- **Villers-Cotterêts**, médiathèque Alexandre Dumas, 14h30, gratuit

11 JUIN

Les bébés lecteurs

- **Villers-Cotterêts**, médiathèque Alexandre Dumas, 11h30, gratuit, sur réservation ☎ 03 23 76 48 20

11 & 12 JUIN

Fête médiévale

- **La Ferté-Milon**, château Louis d'Orléans, 10h-23h, 1€

11 AU 13 JUIN

Fête communale

- **Cœuvres-et-Valsery**, place Auguste Reberot ☎ 06 10 38 48 54

11 & 18 JUIN

Fête de la musique Festi'Retz

- **Villers-Cotterêts**, samedi 11 juin, place Dr Moufflier de 16h-18h30 et place du 8 mai 1945 à 20h. Samedi 18 juin, place Moufflier 17h30-23h, entrée libre

12 JUIN

Marché Artisanal

- **Ambleny**, place de l'église, 9h-12h30 ☎ 03 23 74 20 19

Paëlla géante

- **Cœuvres-et-Valsery**, 12h-14h, sur réservation ☎ 06 10 38 48 54

Concours de Pétanque

- **Cœuvres-et-Valsery**, 14h

Loto

- **Ressons-le-Long**, salle de fêtes ☎ 06 81 22 53 24

15 JUIN**Journée d'adaptation au changement climatique**

- **Ressons-le-Long**, salle de fêtes, 14h, sur réservation ☎ 03 23 74 21 12

18 AU 20 JUIN**Fête communale et feu d'artifice le samedi soir**

- **Dammard**, place de l'église, manèges : samedi en début de soirée, dimanche vers 15h, lundi vers 17h, ☎ 03 23 71 01 77

18 JUIN**Parcours du cœur CMJ**

- **Ressons-le-Long**, 9h30, ☎ 03 23 74 05 34

25 JUIN**Atelier Jazz**

- **Ressons-le-Long**, ferme de la montagne, 14h ☎ 06 47 19 78 27

26 JUIN**Théâtre avec l'ACLS : Le Bal des Branguignols**

- **Cœuvres-et-Valsery**, ancienne école maternelle, place Auguste Reberot, 15h30, entrée libre ☎ 03 23 55 82 30

2 JUILLET**Festival des Arts de la rue**

- **Villers-Cotterêts**, centre-ville, 16h30-minuit, gratuit

Marché campagnard / inauguration écoquartier

- **Ressons-le-Long**, écoquartier, 8h, ☎ 03 23 74 21 12

9 JUILLET**Feu d'artifice**

- **Ambleny**, salle Vigne-Catherine, 23h, ☎ 03 23 74 20 19

9 & 10 JUILLET**Fête foraine et communale**

- **Ambleny**, place de l'église, samedi 14h-minuit / dimanche 9h-12h30, ☎ 03 23 74 20 19

10 JUILLET**Marché Artisanal**

- **Ambleny**, rue Poiteau, 9h-12h30, ☎ 03 23 74 20 19

Concert Adama, "Orgues en fête"

- **La Ferté-Milon**, église Notre-Dame, 16h, gratuit, sur réservation

Course des lavoirs

- **Ressons-le-Long**, village, 9h, sur réservation ☎ 06 48 19 35 09

Marché artisanal

- **Ambleny**, rue Poiteau, 9h - 12h30, ☎ 03 23 74 20 19

11 JUILLET**Fête foraine et communale**

- **Ambleny**, place de l'église, 14h-20h, ☎ 03 23 74 20 19

13 JUILLET**Fête Nationale : feu d'artifice, bal**

- **Vic sur Aisne**, à partir de 21h30

14 JUILLET**Méchooui**

- **Ambleny**, salle Vigne-Catherine, 12h-18h, 06 28 80 50 57

Brocante

- **Cœuvres-et-Valsery**, place Auguste Reberot, 7h-17h, sur réservation ☎ 06 61 64 95 46

15 JUILLET AU 15 AOÛT**Un été au cinéma**

- **Villers-Cotterêts**, cinéma les clubs, 3€ la place (uniquement pour les Cotteréziens)

31 JUILLET**Concours de tir à l'arc**

- **Ressons-le-Long**, village, sur réservation ☎ 06 27 13 03 63

7 AOÛT**Brocante**

- **Louâtre**, place du village, 8h, sur réservation (exposants) ☎ 06 63 38 15 90

14 AOÛT**Marché Artisanal**

- **Ambleny**, place de l'église, 9h - 12h30 ☎ 03 23 74 20 19

19 AU 22 AOÛT**Fête communale**

- **Vic-sur-Aisne**, centre ville

21 AOÛT**Broc'tout**

- **Ressons-le-Long**, stade de foot ☎ 06 62 06 25 29

26 AU 28 AOÛT**Mad Jacques : Paris / La Ferté-Milon en vélo**

- **La Ferté-Milon**, autour du château, soirée concert live, sur réservation ☎ 01 84 60 13 33

2 AU 4 SEPTEMBRE**La Ferté en scène, les Bringalades**

- **La Ferté-Milon**, à travers la ville, sur réservation ☎ 03 23 96 70 85

4 SEPTEMBRE**Cérémonie du bois des Chassis**

- **Ressons-le-Long**, Nationale 31, 11h, ☎ 03 23 74 21 12

10 SEPTEMBRE**Fête communale**

- **Berny-Rivière**, place du foyer rural, 19h-23h, gratuit

10 & 11 SEPTEMBRE**Fête médiévale**

- **Fontenoy**, stade de foot, samedi : 10h-23h / dimanche : 10h-18h, sur réservation ☎ 06 06 77 39 29

11 SEPTEMBRE**Marché Artisanal**

- **Ambleny**, place de l'église, 9h - 12h30, ☎ 03 23 74 20 19

Fête communale - brocante

- **Berny-Rivière**, place du foyer rural, 6h30-18h

17 SEPTEMBRE**Concert classique avec les élèves de Gisèle Perchat**

- **Laversine**, église, 20h, entrée gratuite, sur réservation ☎ 06 81 10 23 67

18 SEPTEMBRE**Braderie-brocante**

- **Vic-sur-Aisne**, centre ville, de 7h à 18h

24 SEPTEMBRE**Nettoyons la nature**

- **Ressons-le-Long**, cour mairie, 9h30

Concert aux chandelles

- **Cœuvres-et-Valsery**, église, 20h30, 12€, sur réservation ☎ 06 19 65 34 07

